



## COMPTE RENDU Réunion préalable à la soumission des offres

Appel d'offres N°	MCA-CI/WORKS/CB/106
Intitulé de l'activité	Appel d'Offres Ouvert pour l'attribution de contrats de travaux de type IDIQ pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau (AEP) potable dans le cadre du programme de construction des collèges de proximité dans les régions de Gbêkê et de San Pedro
Objet de la réunion	Réunion préalable à la soumission des offres
Date	18 novembre 2021 – de 15h00 à 17h00
Lieu	Réunion en ligne via la plateforme zoom.us

### **Etaient présents :**

Pour MCA-Côte d'Ivoire :

- David ANE, Consultant infrastructures- Projet SKILLS (Dir INFRAS) ;
- Célestin TIENON, Spécialiste senior en passation des Marchés, PA/CARDNO USA ;
- Josette AMON, Spécialiste en passation des Marchés, PA/CARDNO USA ;

Pour les entreprises :

- 51 participants représentant 36 entreprises qui ont participé à la réunion. La liste des entreprises est présentée en annexe.

### **1. Introduction**

MCA-Côte d'Ivoire a publié, le 5 novembre 2021, un appel d'offres ouvert référencé MCA-CI/WORKS/CB/106 pour « *l'attribution de contrats de travaux de type IDIQ pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau (AEP) potable dans le cadre du programme de construction des collèges de proximité dans les régions de Gbêkê et de San Pedro* »,

Dans ce cadre et comme prévu dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO), une réunion préalable à la soumission des offres a été organisée le 18 novembre 2021 de 15 h à 17 h. Le présent document résume les points essentiels de cette séance.

### **2. Compte rendu de la séance**

La réunion s'est déroulée selon l'agenda suivant :

#### **a) Mot d'introduction :**

L'Agent de passation de marchés (PA) a brièvement présenté le contexte de la réunion après avoir souhaité la bienvenue aux participants.

#### **b) Dispositions logistiques (comment participer, questions, réponses) :**

Le PA a présenté les dispositions logistiques pour la réunion, notamment comment poser une question lors de la réunion. Les participants ont été invités à soumettre leurs questions à travers le « chat ».

Deux exposés présentant le DAO ont été faits :

- Les aspects techniques, présentés par le Consultant infrastructures du projet SKILLS ;
- La procédure de sélection (Passation de marchés), présentée par le PA.

À l'issue des présentations, s'est ouverte une session de questions/réponses au cours de laquelle ont été traitées : (i) les questions collectées à travers le chat (ii) les questions enregistrées entre le 5 et le 18 novembre 2021.

Le présent compte rendu incluant la série de questions/réponses constitue le 1<sup>er</sup> bulletin de clarification

#	Question/Réponse
Q.1	Est-il possible d'utiliser une attestation de solde de compte bancaire en lieu et place de la ligne de crédit ?
R.2	Non, le solde bancaire n'est pas acceptable en lieu et place de l'attestation d'intention de ligne de crédit requise. Pour rappel, les dispositions relatives à la ligne de crédit sont présentées dans le DAO à la page 48 : « <i>Le soumissionnaire devra disposer, d'une attestation (Intention) de ligne de crédit bancaire d'un montant minimum de soixante millions (60 000 000) de FCFA par lot</i> ».
Q.2	Le chiffre d'affaires de 500 000 000 FCFA requis correspond-il au cumul des chiffres d'affaires des cinq (5) dernières années ?
R.2	Non, il s'agit du chiffre d'affaires moyen sur les 5 dernières années. Le critère relatif au chiffre d'affaires est libellé comme suit (voir page 48 du DAO) « <i>Avoir un minimum de chiffre d'affaires <b>annuel moyen</b> de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA ou équivalent en une autre monnaie qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour des contrats en cours ou achevés, au cours des cinq (5) dernières années. Les valeurs déterminant le chiffre d'affaires annuel des activités générales doivent être démontrées dans les états financiers audités (comptes de résultats) des cinq (5) dernières années</i> »
Q.3	Une société établie depuis moins de trois (3) années peut-elle soumissionner au présent dossier d'appel d'offres? Étant donné qu'on parle du chiffre d'affaires des 5 dernières années ?
R.3	Concernant la durée minimum d'existence, le critère du DAO à considérer est celui relatif à l'expérience générale (DAO page 50), qui stipule : « <i>Expérience dans le cadre de Contrats de travaux publics (bâtiments, adduction en eau potable), à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier pendant au moins les 5 dernières années à la date limite de soumission des Offres, avec un minimum de six (6) mois d'activité par an</i> » Sur cette base une société de moins de 3 années d'existence qui soumissionne seule ne satisferait pas le critère. Cependant si elle soumissionne en co-entreprise avec une autre société ayant le nombre d'années d'expérience générale requise, le groupement ainsi formé satisferait le critère. Pour rappel en cas de groupement, pour la vérification de l'expérience générale, le DAO requiert qu'au moins un membre satisfasse le critère.
Q.4	Vu qu'un soumissionnaire ne peut être attributaire de 2 lots, est-ce obligatoire de proposer deux équipes et deux jeux d'équipements différents pour soumissionner aux 2 lots ?
R.4	Non, il n'est pas obligatoire de proposer deux équipes et deux jeux d'équipements différents, un pour chaque lot. Le soumissionnaire peut proposer la même équipe et le même jeu d'équipements pour les deux lots.
Q.5	Est-ce que le lot sécurité incendie et électronique est prévu. Si oui ; à quel moment interviendra-t-il ?
R.5	Non, ce DAO ne prévoit pas de lot sécurité incendie et électronique.
Q.6	Si ma banque m'accorde une ligne de crédit de 500 000 000 FCFA, cela ne suffirait-il pas à satisfaire l'exigence d'avoir un chiffre d'affaires moyen annuel de 500 000 000 FCFA ?
R.6	Non, une ligne de crédit serait-elle de 500 000 000 FCFA ou plus ne saurait remplacer l'exigence d'avoir un chiffre d'affaires moyen annuel de 500 000 000 FCFA. Les deux critères (chiffres et ligne de crédit) ne traitent pas de la même exigence de la capacité du soumissionnaire : - Le chiffre d'affaires permet de vérifier l'envergure des opérations et la taille de l'entreprise de manière générale ; - La ligne de crédit permet de s'assurer de la disponibilité de liquidité nécessaire au financement du marché si l'entreprise est sélectionnée.
Q.7	Quand est-ce que sont prévues les visites de sites ?
R.7	A ce stade du processus, aucune visite de site n'est prévue. Le processus actuel se conclura par la signature d'un contrat-cadre avec deux sociétés, un contrat par lot. Par la suite, des demandes d'offres de travaux seront adressées à ces sociétés pour la réalisation de travaux sur des sites bien définis, c'est en ce moment que ces sociétés titulaires de contrat-cadre devront obligatoirement participer à une visite de site qui sera organisée par le Maître d'Ouvrage.

#	Question/Réponse
<b>Q8</b>	Pourriez-vous nous transmettre le dossier d'appel d'offres ?
<b>R8</b>	Comme indiqué au paragraphe 7 de l'avis d'appel d'offres, les entreprises intéressées peuvent télécharger le dossier complet sur le lien suivant : <a href="https://www.dropbox.com/sh/9u506g1mdgstxt6/AACtCQHcKUAwGp_WpL8Y28Ka?dl=0">https://www.dropbox.com/sh/9u506g1mdgstxt6/AACtCQHcKUAwGp_WpL8Y28Ka?dl=0</a>
<b>Q9</b>	Pour le calcul du chiffre d'affaires moyen annuel des cinq (5) dernières années, est-il possible d'utiliser les attestations de bonne exécution ? ou il sera obligatoirement de calculer à partir des bilans comptables certifiés des cinq dernières années.
<b>R9</b>	Non, les chiffres d'affaires annuels des activités générales doivent être démontrés dans les états financiers audités (comptes de résultat) des cinq (5) dernières années.

Fait à Abidjan, le 18 novembre 2021



## Liste des entreprises représentées

**Note** : les désignations des entreprises ci-dessous listées sont écrites telles que renseignées dans le formulaire d'enregistrement à la réunion. Par ailleurs, certains participants n'ont pas correctement renseigné le champ « organisation » du formulaire, le nom de l'entreprise qu'il représente n'apparaît donc pas ici. L'absence d'une entreprise dans la liste ci-dessus ne constitue pas un défaut et n'a aucune incidence sur le processus de sélection.

1. BANIBAH
2. CONTRACTOR CI
3. COTE D'IVOIRE PROTECTION
4. EISIE SARL
5. ENTREPRISE GÉNÉRALE YÉO
6. FORAGE ET GÉNIE RURAL
7. FORTEX
8. GEBAT
9. GECOTP
10. GENERAL CONSULTING AFRICA9
11. GMHDR
12. GROUPEMENT SAHER/ATD
13. GTPCI SARL
14. IBS+
15. IMG
16. IRIM
17. IT2000CATEL
18. LE BATISSEUR
19. MATRELEC
20. MEDIBAT
21. MILEX SARL
22. MYKA SA
23. NEW VISION SERVICES
24. PEASSEU ENTREPRISE
25. PUBLIC WORK CONTRACTOR (PWC)
26. QORNUS
27. RATTEL
28. ROCHE CONSTRUCTION ET SERVICES PLUS
29. ROYAL MULTI SERVICES IVOIRIENNE
30. SCORE
31. SIROB
32. SOCIETE DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION ( SCORE ) SARL
33. SUZY CONSTRUCTION
34. TML-2CI
35. TOUBA SARL
36. TUNGSTEN GLOBAL CONSULTING